

Le boisement et la conservation de la forêt de Rambouillet du XVIII^e siècle à nos jours

Raphaël Devred

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC),
F-78047 Guyancourt Cedex, France

Auteur correspondant : raphael.devred@hotmail.fr

Le boisement et la conservation de la forêt de Rambouillet du XVIII^e siècle à nos jours

La forêt tient un rôle central dans le paradigme de la conservation de la nature né en Europe entre le XVII^e et le XIX^e siècle. Le boisement y est considéré comme un bon état de santé de la *sylve*, espace peuplé d'arbres à vocation de production. Cet article s'intéresse à ces processus et à cette santé sylvicole en étudiant le cas de la forêt domaniale de Rambouillet du XVIII^e siècle à nos jours. Cette étude diachronique souhaite contribuer à l'identification locale des processus de boisement, d'enrésinement et de peuplement de la forêt dans une perspective d'histoire environnementale de la conservation de la nature.

Afforestation and conservation of Rambouillet forest from the 18th century up to the present day

Forests play a central role in the paradigm of nature conservation that emerged in Europe between the 17th and 19th centuries. Afforestation is considered as a healthy state of the "*sylve*" – a space harbouring trees dedicated to production. The present article addresses these processes and forest health through the case study of the state-owned forest of Rambouillet from the 18th century up to the present day. This diachronic study is aimed at contributing to locally identify the afforestation, softwood introduction and forest colonisation processes within the framework of an environmental history of nature conservation.

Messages clés :

- La composition actuelle de la forêt de Rambouillet tout comme son boisement sont des processus récents, initiés seulement à partir du XVIII^e siècle.
- Le boisement est un dispositif central dans le paradigme de la conservation de la nature mais il ne constitue pas une voie unique.

Mots clés :

- Rambouillet, boisement, conservation, peuplement, santé

Highlights:

- The present-day composition of Rambouillet forest and its afforestation are recent processes that were only initiated during the 18th century.
- Afforestation is key to the nature conservation paradigm, but it is not its sole component.

Keywords: Rambouillet, afforestation, conservation, colonisation, health

Citation de l'article : Devred, R. (2024). Le boisement et la conservation de la forêt de Rambouillet du XVIII^e siècle à nos jours. *Revue forestière française*, 75(2), 115-126. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2024.8154>



Licence Creative Commons
Attribution - 4.0 International (CC BY 4.0)

La forêt domaniale de Rambouillet s'étend aujourd'hui sur près de 14 000 hectares. Depuis l'Ancien Régime, la surface possédée par les princes (1706-1791), puis par l'État (1791-1792) a évolué, tant par son étendue que par sa composition humaine, végétale et écologique.

Lorsque le comte de Toulouse constitue la forêt de Rambouillet, à partir de 1706, les deux tiers de sa surface sont peuplés d'arbres, mais l'autre tiers est constitué de *vides*, c'est-à-dire de prairies et de landes pastorales. Une forêt à moitié vide – ou à moitié pleine – n'est cependant pas un problème sous l'Ancien Régime, car une forêt ne s'y définit pas par sa composition écologique, mais par son statut juridique. Le mot *forêt* vient du droit germanique et du mot *fors*, traduit en latin par *foresta*. C'est un outil juridique qui permet aux rois francs de mettre en réserve l'espace et de s'octroyer un monopole dans l'accès au territoire et au gibier (Petit-Dutaillis, 1915). C'est précisément au XVIII^e siècle que le sens du terme *forêt* se transforme de sa conception de territoire mis sous réserve juridique – notamment dans une vocation cynégétique – vers celui d'espace peuplé d'arbres. Charles-Georges Le Roy, dans l'*Encyclopédie*, fait apparaître cette dualité en précisant qu'une forêt est régulièrement, mais pas toujours, pas encore, un bois de grande étendue (Le Roy, 1757). Ce changement sémantique et écologique ne se fait pas de lui-même. Il est le fruit d'un long travail scientifique et technique, élaboré par les premiers savants de la forêt et les arpenteurs, officiers forestiers et exploitants de bois et se situe au cœur du grand mouvement de modernisation et de mécanisation de la nature et de l'homme, des sciences et de la société (Latour, 1991 et 2012 ; Merchant, 2021).

Face aux pénuries de bois, les princes et les États tentent de trouver des solutions pour garantir un accès stable à la ressource, que ce soit pour le chauffage ou la marine (Buridant, 2004). De cette préoccupation environnementale, et à la croisée de l'économie politique, naît un paradigme scientifique, technique et gouvernemental autour de la notion de *conservation* (Quenet et Synowiecki, 2020). Les historiens de l'environnement comme Richard Grove ont démontré que la conservation apparaît en Europe et dans ses colonies entre le XVII^e et le XIX^e siècle (Grove, 2013 ; Thompson, 2014 ; Quenet, 2015). La réforme des Eaux et Forêts de Colbert de 1669 fait écho aux travaux des savants et des législateurs anglais de la même époque. Elles documentent la volonté de transformer la manière de gouverner les bois. Le règne de Charles X (1824-1830) est un tournant en France pour le paradigme conservateur qui s'opère à la croisée de la sylviculture franco-allemande et de la gestion de la faune sauvage, notamment par la chasse et le contrôle politique du territoire (Warren, 1997 ; Jacoby, 2021). Le roi crée l'École royale

forestière de Nancy en 1824 puis édicte un nouveau code forestier en 1827, après avoir fait des forêts royales franciennes des conservations forestières.

Ce complexe de l'« État forestier » (Buttoud, 1983) et du boisement prend son essor au XIX^e siècle. Après le travail d'Alexandre Surrell sur la torréfaction et le boisement et les travaux des forestiers britanniques en Inde coloniale, George P. Marsh réalise le transfert de cette idéologie de la forêt comme remède à la « dessiccation » dans *Man and Nature*, publié en 1864 (Surrell, 1841 ; Marsh, 1864 ; Saborwal, 1998). Son livre se trouve au fondement du mouvement conservateur étatsunien, comme l'explique Karl Jacoby (2021, p. 35-37).

Dans ce paradigme, le boisement est considéré comme le bon état de santé des forêts d'un point de vue économique mais aussi politique. Il s'agit d'évincer les populations rurales, jugées archaïques, barbares et destructrices de la sylvie, et leurs usages des forêts. Les bois sont censés assurer la salubrité publique en filtrant l'air et les eaux, en retenant les sols et en préservant les villes des marais, des inondations et des risques, selon les travaux d'Alexandre Surrell (Surrell, 1841 ; Decocq *et al.*, 2016 ; Kalaroa et Savoye, 1986 et 1989).

La forêt de Rambouillet semble être un lieu d'application privilégié, à défaut d'être précoce, de cette nouvelle idéologie de la conservation de la forêt. Dans les atlas d'aménagement forestier du XVIII^e siècle et dans les traités sur la forêt, les « forestiers » définissent l'objectif de cette science politique de la forêt. Pour conserver la ressource, il s'agira d'*aménager* la forêt (Buridant, 2005). Dans l'espace consacré à la conservation forestière, il faut que l'ensemble de l'espace soit progressivement peuplé d'arbres et que ces derniers soient exploités de manière rationnelle et planifiée, sur le plus long terme possible. La santé de la forêt réside dans sa bonne conservation et dans son boisement systématique et une production si ce n'est exponentielle, du moins abondante. *A contrario*, les forestiers du XVIII^e siècle définissent la *dégradation* de la forêt comme le contre-objectif, le mauvais état de la forêt étant consacré par les *vides forestiers* et une production en baisse. Pour lutter contre ce processus d'altération et ces vides, il faut d'une part restaurer l'espace, c'est-à-dire reboiser un espace récemment exploité, et de l'autre peupler d'arbres des espaces déboisés depuis des décennies ou même des siècles pour augmenter la production (Cornu, 2003).

La conservation des bois ne vise donc pas à l'*enforestation* mais à la mise en sylvie, à la sylvilisation des espaces¹. Cette politique de la nature remet en cause d'autres usages de l'espace forestier et le champ lexical témoigne d'un regard parfois orienté des sylviculteurs. Là où ces

1 « Enforester, (Hist. ancienne & moderne.) suivant l'usage d'Angleterre, c'est mettre une terre en forêt royale », *Encyclopédie*, vol. V, 1755, p. 675a.

derniers voient des *vides* dans les bruyères, landes, genêtiers, ces espaces sont pour les communautés paysannes ou d'autres acteurs des espaces peuplés d'autres espèces, d'autres écosystèmes et d'autres activités : ils composent des lieux de pâturage, de cueillette et de cultures paysannes – y compris des gardes forestiers. C'est ce fil sylvicole, cette mise en sylve et ce point de vue des forestiers bientôt sylviculteurs, que nous suivrons.

Pour suivre les états de santé, nous parcourons les états historiques de la forêt-sylve de Rambouillet de manière chronologique, du XVIII^e siècle à nos jours, en nous intéressant au processus de boisement progressif. À travers cette dynamique sylvestre, nous serons amenés à considérer, sans les déployer tous, les autres points de vue des êtres qui peuplent la forêt. Il convient d'insister ici sur le fait que la santé de la forêt ou des écosystèmes forestiers varie selon la diversité des acteurs qui les considèrent : la bonne santé de la forêt paysanne ou la bonne santé de la forêt du gibier ou plus tard de celle de l'écologue dialoguent, interrompt, se confrontent avec la sylve des forestiers.

LA FORÊT DU DOMAINE DE RAMBOUILLET : PEUPLER ET AMÉLIORER UNE FORÊT DÉGRADÉE (1706-1791)

De 1706 à 1737, le comte de Toulouse ne se contente pas d'acquérir un vaste territoire à Rambouillet (figure 1). Dès 1708, il charge son arpenteur général, Nicolas Canut, d'œuvrer à l'aménagement de la forêt qu'il constitue. Du 8 mars 1708 à 1722, soit pendant 14 ans, Canut s'occupe de l'établissement d'un atlas qui doit organiser la réformation des bois. Bois par bois, triage par triage, Canut fait l'inventaire de la nouvelle forêt. La diversité des peuplements forestiers, des pratiques sylvicoles et des usages fait écrire à l'arpenteur que les anciens propriétaires seigneuriaux, comme le duc de Luynes ou Fleuriau d'Armenonville, et les usagers des bois ont dégradé ou continuent de dégrader ceux-ci (Canut, 1724) :

On ne peut y remédier que par l'établissement d'un bon ordre, sans lequel il y auroit tout lieu d'apprehender qu'il ne fallut surseoir les coupes pendant plusieurs années, qui causeroit une perte sensible sans esperance de retour ; Et pour rétablir cette noble et précieuse partie du Domaine dudit Rambouillet Sadite Altesse a délibéré d'y pourvoir.

Figure 1 | Carte generale de la Forest de Saint Léger et du duché pairie de Rambouillet [...], dessinée sur le lieu par Marchand appartenant à S.A.S. Monseigneur le Comte de Toulouse, en 1715 [après 1758]

Arch. nat., N/II/Seine-et-Oise/144

© Archives nationales



Face au désordre, lié à la surexploitation, aux mauvais usages, aux mauvaises pratiques, il faut *rétablir* la forêt de sa *dégradation* et de son *dépérissement*, c'est-à-dire pour nous de sa « mauvaise santé ». La dégradation est due, selon les arpenteurs et les naturalistes, aux pratiques, telles que le furetage. À Rambouillet, dans le bois de la Forêt Verte, toujours selon Canut (1724), les arbres « ayant été coupés en furtage ; [ce] qui a causé une grande diversité d'âge, sur lequel il y a des arbres de réserve, bas de tige, observant que certains endroits sont plus peuplés que d'autres, et dans l'inférieure partie, ils sont rafeux et rabougris, la plupart morts en cime ». Le furetage décrit depuis l'ordonnance de 1583 est une pratique qui se base sur la récolte sélective des individus au cœur du peuplement, selon les besoins du moment (Buridant, 2006). Interdit par l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669, il est toujours pratiqué en forêt de Rambouillet en 1722.

Selon les calculs de l'arpenteur, la forêt est composée de 8 388,13 arpents de vides (4 279 ha), de 20 928,76 arpents de pleins (10 677 ha) et couvre ainsi une surface de 29 316,89 arpents (14 957 ha). La forêt vide, c'est-à-dire dépeuplée et dégradée, représente donc presque un tiers de la forêt de Rambouillet en 1722. Il propose un aménagement des taillis de chêne à 18 ans à Rambouillet, à 14 ans pour le bois de Sonchamp et à 25 ans pour la forêt de Saint-Léger : « Ces âges sont proportionnés à la qualité du fond, pour être coupés annuellement et successivement dans l'espace et la révolution des susdites années consécutivement » (Canut, 1724). Gérard Tendron indique qu'en 1716 la forêt de Fontainebleau, au moment de sa réformation par le grand maître des Eaux et Forêts Faluère, est constituée de 10 % de futaies ruinées ou sur le retour, 44 % de vides, bruyères et bouleaux et 46 % de bois plantés « tant bien que mal » et en mauvais état général (Tendron, 1983, p. 21-28).

Parmi les responsables de la dégradation, Canut cible les pratiques de cueillette et de pâturage, qui sont progressivement encadrées ou interdites. Le règlement général de police rendu à la maîtrise le 8 mars 1745 interdit tout pâturage en forêt même aux détenteurs de droits (Chantereau, 1971, p. 26-27) et un autre règlement de 1746 (*Les Affiches de Paris*, 17 octobre 1746, p. 4-5.) interdit l'accès paysan aux arbres et aux plantes de la forêt. En 1756, les habitants de Grosrouvre, « ayant de tout temps joui du privilège de pâturage, panage, d'aller dans la forêt ramasser du bois mort, couper des genêts, fougères, bruyères, pour leur chauffage et litière » (Chantereau, 1971, p. 24-25), sont empêchés par les gardes. Et les Bourbons doivent donner des tolérances usagères. En guise d'exemple, le dénombrement de 1781 stipule que sur les 23 paroisses du duché, 256 « demis aisés » sont autorisés à faire pâturer 473 vaches et 508 pauvres ont droit à 676 vaches dans la

forêt (Maîtrise des Eaux et Forêts de Rambouillet, 1781). Le pâturage est cependant moins réprimé, explique Jean Duma, que les atteintes aux bois : « le seigneur est davantage préoccupé de maintenir ses bois en bon état ou de soutenir indirectement les intérêts de ses marchands de bois que d'empêcher les ruraux de nourrir les quelques bêtes qu'ils possèdent » (Duma, 1978, p. 189-192).

Après l'engagement de Nicolas Canut par le comte de Toulouse, le duc de Penthièvre recrute Guiot comme garde-marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts et comme géographe du prince à Rambouillet. Il publie en 1770 deux ouvrages de foresterie : *L'Arpenteur forestier* et le *Manuel forestier et portatif* (Guiot, 1770a et b). Ces traités lui servent de modèle et il en applique la méthode à Rambouillet en 1779-1782, à l'occasion de la réformation de l'atlas et de l'aménagement devenus vétustes pour le premier et obsolète pour le second au fil des acquisitions et des surexploitations forestières. En effet, dans les années 1760, face à la demande de bois et face à la chute des revenus, le duc intensifie les coupes extraordinaires afin d'augmenter la production.

Face à ce manque et ces pertes, Penthièvre exige le 5 janvier 1778 la mise en exploitation des deux parcs de Rambouillet : le Grand Parc d'environ 1 000 hectares et le Petit Parc d'environ 250 hectares (figure 2), auparavant dédiés à l'élevage de gibier et à leur chasse. Jusqu'alors, « les bois des Parcs de Rambouillet ont été destinés de tous temps au chauffage des Châteaux et Maisons de S.A.S. »² tant à Rambouillet qu'à Versailles ; « on y a coupé sans y établir aucun règlement, à des âges avancés de 36, 40 et 50 ans, et même plus, sans suite et sans ordre » (Maîtrise des Eaux et Forêts de Rambouillet, 1778). Le chêne – la classe d'arbre la plus importante – est vendu aux particuliers, jusqu'en 1777, date à partir de laquelle il est transformé en charbon pour les cuisines du prince :

Les bois blancs accrus dans les plattebandes qui se cultivoient autrefois pour la nourriture du gibier ; on les a coupés et on les exploitent encore pour le chauffage des gardes qui passent les nuits d'hiver à la faisanderie pour la conservation du gibier. On en distribue aux pauvres et à plusieurs particuliers auxquels S.A.S. accorde le chauffage (Maîtrise des Eaux et Forêts de Rambouillet, 1778).

De la même manière, le Petit Parc, appelé jusqu'à la fin du siècle le parc aux lapins, est en train de devenir un parc à bois : le duc en fait supprimer la garenne pour le boiser intégralement afin de produire plus de bois.

Le premier aménagement forestier de 1722 n'a donc pas atteint tous ses objectifs même s'il permet l'augmentation drastique des revenus, passant de 100 000 livres annuels en 1706-1712 à 300 ou 400 000 livres sous Louis XVI (1774-1791).

² Sous Louis XVI, cet usage se poursuit et le bois sert à approvisionner Rambouillet mais aussi Versailles en bois de chauffe (Estimation des bois de Rambouillet pour l'ordinaire, 1792).

Figure 2 | Plan du Grand et du Petit Parc de Rambouillet, atlas de 1779

Arch. dép. des Yvelines, 2604 W 78

© Cliché de l'auteur



De plus, en 1782, Guiot estime que la forêt s'étend sur 23 086 arpents (11 778 ha) soit 1 000 hectares de plus qu'en 1722. Ce boisement des espaces cynégétiques du parc prévu en 1782 est interrompu par Louis XVI, qui devient propriétaire en décembre 1783. Il transforme ces aménagements en cultures pour l'établissement de la ferme royale. Mais ils permettent de documenter les prédatons du gibier au domaine, qui sont parmi les facteurs de l'échec partiel de l'aménagement sylvicole de Rambouillet du XVIII^e siècle aux années 1950 au moins.

LA FORÊT DE CHASSE CONTRE LA SYLVE (1791-1872)

La forêt de Rambouillet accueille les chasses royales tout au long du XVIII^e siècle (figure 3). Le grand et le petit gibier

y est élevé en grand nombre. En 1784, il existe 214 cerfs ; leur population est réduite à 115 cerfs et 140 biches en 1791 (Louis XVI, 1791). De 1789 à 1804, les paysans prennent les armes et chassent tantôt en battue, tantôt à l'approche ou à l'affût les gibiers. En tuant les gibiers, les paysans détruisent un agent et un symbole de la royauté et des injustices sociales tout en protégeant leurs récoltes (Thompson, 2014). Ils réduisent les populations de gibier. En 1804, Napoléon I^{er}, qui souhaite reprendre Rambouillet demande l'état des cerfs de la forêt : il se compose de 16 cerfs, 20 chevreuils et 3 daims.

Dès 1805, de nouveaux gibiers sont introduits dans les parcs de Rambouillet pour repeupler la forêt. Des cervidés sont importés d'Allemagne et les faisans élevés à la faisanderie, sans oublier les lâchers de lapins, et l'empereur transforme Rambouillet en capitainerie forestière sur le

Figure 3 | Chasses du Roy à Rambouillet en 1787

Bibl. nat. de Fr., GE C-7376 (RES)

© BnF / Gallica



modèle d'Ancien Régime (Hluszko, 2009)³. Une période de restauration du régime des chasses s'opère alors de 1805 à 1830 sous la houlette des monarques. Les populations de gibier sont si denses qu'elles abrutissent les plantations et empêchent le boisement, sans compter que le bétail est à nouveau toléré en forêt : on passe d'environ 2 000 animaux vers 1810 à 7 ou 8 000 têtes de chevaux et bovins en 1830 (Bourgeois fils, 1830, p. 4). Les princes et leurs gibiers, les paysans, éleveurs, braconniers et leurs troupeaux exercent de multiples pressions sur le milieu. Les propriétaires et les forestiers continuent à exploiter fortement le massif composé majoritairement de taillis et de baliveaux, c'est-à-dire à l'époque des arbres porteurs de graines. Le paysage ressemble donc à une sorte de taillis-sous-futaie dans notre vocabulaire contemporain.

La visite du naturaliste Jean-Henri Jaume-Saint-Hilaire (1772-1845) à Rambouillet, en 1815, sous la Restauration (1815-1830), permet de suivre l'évolution spatiale et sylvicole de la forêt (Jaume Saint Hilaire, 1814 ; Pelet, 1815). L'atlas du chevalier de Moléon (1825) comptabilise 6 500,74 hectares en forêt de Rambouillet et 4 988,10 hectares en forêt de Saint-Léger auxquels s'ajoutent 632,25 hectares de bois réunis et 771,21 hectares de bois non aménagés, soit 12 892,30 hectares au total. En 1831, le naturaliste rappelle (Jaume Saint-Hilaire, 1831, p. 2)

que la forêt est constituée de 43 000 arpents (21 938 ha). Elle s'est notamment agrandie avec les 7 142 hectares de la forêt de Dourdan, en 1775, qui reste liée à la gestion de celle de Rambouillet jusqu'au début du XX^e siècle. La forêt se compose de 23 000 arpents de bois en coupe réglée (11 734 ha), 2 000 arpents en bois rabougris (1 020 ha), 3 000 arpents en vides ou dégarnis (1 530 ha) et 15 000 arpents en friches ou incultes (7 653 ha). Si l'on additionne ces deux derniers chiffres, ce sont donc 9 183 hectares sans production sylvicole directe en 1831. Jaume Saint-Hilaire voit ses conclusions censurées jusqu'à la fin du régime en 1830, malgré une inquiétude partagée sur les états de santé des forêts royales qui a notamment conduit à une réunion des administrateurs en 1829 restée sans suite car elle remettait en cause l'usage cynégétique et royal de la forêt. Les forestiers de Rambouillet mettent en place les premiers enrésinements importants sous la monarchie de Juillet.

LE PIN ET L'ENRÉSINEMENT : LE BOISEMENT CONTRE LA FORÊT PAYSANNE (1830-1970)

L'instauration de la forêt domaniale en 1872, qui n'est plus remise en cause par la présence princière et la liste civile,

³ Ce statut impérial est rapidement supprimé devant la contestation populaire pour devenir conservation. Il fait référence au statut de *capitainerie des chasses* créé par François I^{er} en 1534 à Fontainebleau ; c'est un monopole total dans l'accès au territoire et ses ressources : chasse, pêche, cueillette, pâture sont interdites. La monarchie les démultiplie pour affermir son pouvoir sous la monarchie absolue et leur nombre monte à plus de 80 en 1643 avant d'être supprimées progressivement de Louis XIV (60 supprimées) à Louis XVI.

est un seuil dans l'histoire du boisement ; les troupeaux et les paysans sont progressivement exclus de la forêt entre les années 1850 et 1880 mais le gibier continue de lui nuire, en particulier les lapins, notamment sous le Second Empire. De plus des années 1880 à 1940, les locataires de la forêt domaniale organisent des grands élevages de faisans en forêt et le grand gibier est conservé à des hautes densités par l'équipage du Rallye Bonnelles, seul autorisé à tuer les cerfs. Les forestiers sont alors amenés à trouver des contre-mesures et font réduire les populations par l'organisation de battues et par l'encouragement des tirs de bordure les jours de chasse à courre. En parallèle, ils traquent les sangliers de manière systématique.

Mais le premier problème que les forestiers rencontrent à Rambouillet est la nature du sol, composé en majorité de sables de Fontainebleau et d'argiles à meulière. Sur ces terres acides, où le chêne échoue à s'implanter, la plantation de résineux permet le boisement progressif des vides. L'enrésinement permet l'effacement de la forêt paysanne, en supprimant les landes pastorales, en même temps qu'il constitue une réponse efficace dans le remplissage des vides de la forêt. Les premiers essais datent

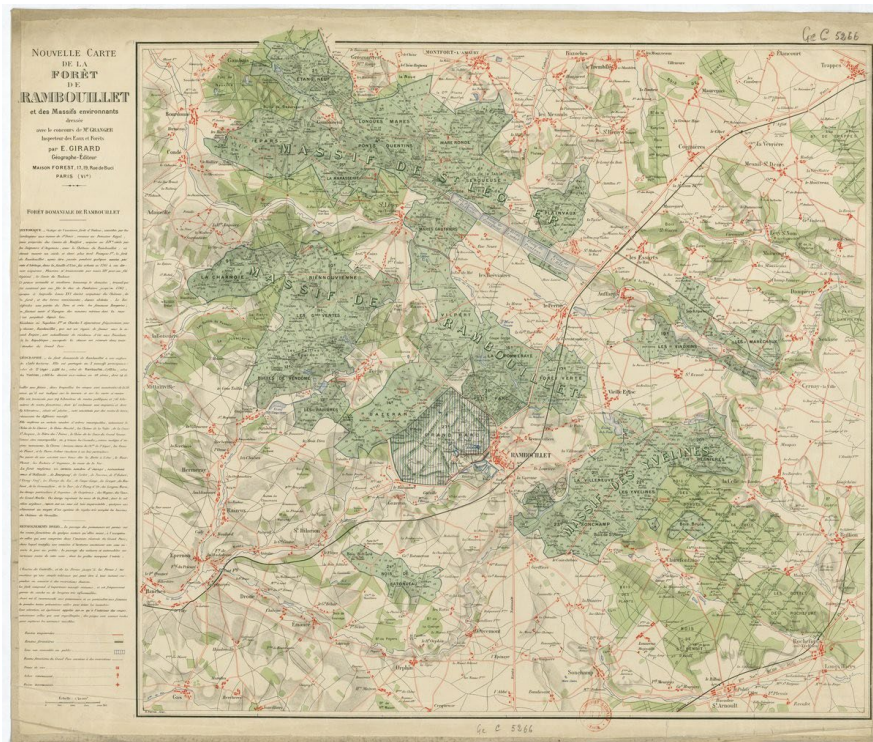
du règne de Louis XVI : « M. de Corteuil avait fait, en 1788, quelques essais de ce genre dans la partie la plus élevée ; mais les cerfs, les biches et les maraudeurs en ont détruit une grande partie » (Jaume Saint-Hilaire, 1831, p. 9-10). D'autres essais ont lieu, de la Restauration au Second Empire⁴, comme en 1827, où il s'agit de planter les 272 hectares des bruyères de Saint Léger en « arbres verts »⁵. Jaume-Saint-Hilaire promeut le remplissage des vides en 1831 en pins sylvestres et pins laricios. D'autres essais sont menés pendant la monarchie de Juillet et la II^e République (1830-1852), la forêt bénéficiant alors de l'absence de prince-chasseur au domaine. Mais le règne de Napoléon III de 1853 à 1870 coïncide avec le retour des lapins. Ils sont lâchés et protégés par les gardes qui refusent de les détruire totalement malgré les plaintes des habitants et l'ordre de l'empereur. Et les animaux prospèrent si bien que leur surdensité met en péril la régénération forestière.

Il faut attendre la III^e République pour que la politique d'enrésinement soit systématisée pour boiser les sols les plus difficiles à peupler. En 1871 et 1877, les coupes 5 à 8 du canton de Hollande (figure 4) sont plantées en pins et replantées en 1883⁶. Ces boisements par parcelles per-

Figure 4 | Nouvelle carte de la forêt de Rambouillet et des massifs environnants dressée avec le concours de M. Granger, inspecteur des Eaux et Forêts par E. Girard, géographe-éditeur, 1925, 1/40 000^e

Bibl. nat. de Fr., GE C-5266

© BnF / Gallica



4 Sur le peuplement de la Haute-Tasse et la Pommeraie voir aussi le rapport de tournées du conservateur ([Conservateur des Eaux et Forêts], 1851, 29 novembre).

5 Les arbres verts sont des conifères. « Faire l'essai de semis d'arbres verts sur les friches de St Léger et de confier cette opération au C. Louvet de Fontainebleau » (Ministre d'État, intendant-général de la Maison du Roi, 1827, 22 septembre).

6 Lecture naturaliste des archives du cantonnement de Saint Léger (Rossi, 1996, 22 mars, p. 44).

mettent qu'en 1892, date du premier aménagement forestier depuis 1779-1782, 1 800 hectares en résineux de 1 à 60 ans peuplent la forêt de 13 296 hectares (Comité des Forêts, 1958, 3 septembre). La statistique forestière conservée pour la période 1898-1938 permet de suivre les actions annuelles de repeuplement (Conservateur des Eaux et Forêts, 1898-1938). La guerre est un nouveau choc dans la politique de boisement et près de 800 hectares de bois sont incendiés ou détruits entre 1939 et 1945⁷.

LE LAPIN, LA MYXOMATOSE ET LE FONDS FORESTIER NATIONAL (FFN) : LA RÉVOLUTION VERTE DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET (1953-2020)

Après la guerre, l'État français met en place le Fonds forestier national, approvisionné par le plan Marshall, qui permet de soutenir le reboisement public et privé. La forêt de Rambouillet bénéficie de ce fonds de 1946 aux années 1970. De 1946 à 1954, 643 hectares sont replantés en résineux (Comité des Forêts, 1958, 3 septembre). Pour s'assurer de leur pousse, les forestiers engrillagent les parcelles plantées, pour une somme de 700 000 francs en 1952 (Administration des Eaux et Forêts, 1952).

En octobre 1948 le Directeur général des Eaux et Forêts visite la forêt de Rambouillet et fait un constat alarmant sur « l'absence complète de régénération dans les peuplements de la forêt de Rambouillet » (Hermite, 1948, 12 novembre) :

Il semble que la présence du gibier, et surtout du lapin de garenne, ait influé d'une façon continue sur la composition du peuplement, principalement au cours des 150 dernières années. [...] Le lapin, déjà assez abondant en forêt de Rambouillet, prit alors un développement considérable et devint un véritable fléau pour la forêt. Ses déprédations eurent une influence prépondérante sur la forêt et provoquèrent une évolution du peuplement dont les phases successives peuvent être fixées comme suit : disparition progressive des essences précieuses dans le taillis et développement du bouleau et des morts bois. Puis, dégradation du sol entraînant le développement de la couverture vivante (canche, bruyère, fougère) par taches. Les taches de bruyère ou de fougère s'étendent ensuite progressivement pour couvrir finalement toute la surface des coupes.

La forêt est profondément transformée par cette politique de boisement et le risque d'incendie augmente :

L'extension des peuplements résineux qui couvrent actuellement plus du quart de la surface du massif domanial constitue un grave danger d'incendie. La forêt de Rambouillet où les risques d'incendie se sont multipliés au cours des dernières années en raison de l'affluence croissante des touristes et promeneurs, était déjà très vulnérable au feu, notamment au

printemps, car il existe dans le sous-bois une abondante couverture de fougères sèches et de bruyères. Un incendie en 1949 avait parcouru, sur la Commune de Poigny, plus de 200 ha. en forêt domaniale et dans les bois particuliers, a fait ressortir la nécessité de mettre en place un dispositif de lutte contre incendie dans ce massif ([Office national des Forêts, Unité territoriale de Rambouillet]. [s. d.]).

Pour prévenir les risques, « l'extension des peuplements résineux exige le développement des moyens de lutte contre les incendies. L'équipement à réaliser devra comprendre la construction en forêt, de pylônes de surveillance munis de téléphones, la dotation d'une moto-pompe tout terrain, et l'établissement de pare-feux autour des plantations » (Hermite, 1948, 12 novembre). Un système de 87 kilomètres de pare-feux dans les cantons les plus enrésinés est aménagé en 1950-1951. L'enrésinement de la forêt se poursuit grâce aux financements du Fonds forestier national et la disparition des lapins atteints par le virus de la myxomatose facilite, voire permet, le reboisement progressif du massif. La surface annuelle en reboisement est estimée à 40 hectares à partir de 1955. En 1958, la forêt contient 3 900 hectares en résineux et les lapins ont presque disparu.

En 1986, l'aménagement forestier atteste de la nouvelle vocation de l'espace. Les missions prioritaires sont « l'accueil du public », la « production de bois d'œuvre de qualité » et la « protection des biotopes et des paysages ». La chasse comme outil de « gestion de la faune sauvage » doit permettre de garantir cette conservation. Sur les 13 485 hectares, la forêt est composée de 11 040 hectares de feuillus, de 1 461 hectares de résineux, soit 26,7 % de la forêt. Les coupes se sont accélérées de 1981 à 1985 avec 58 hectares prélevés par an (Office national des forêts, 1986-2010, p. 1-6). Et les vides ne représentent plus que 377 hectares (2,8 %). De plus, le document de gestion (Morel, 2000, p. 11) évoque la création des réserves biologiques dirigées (RBD) dès 1986. Elles sont créées en 1988 et représentent 576 hectares :

La forêt de Rambouillet abritait naguère de nombreuses plantes classées aujourd'hui dans la liste des espèces à protéger à l'échelon régional ou national. Les notes de botanistes, les comptes rendus d'excursion, indiquent aujourd'hui qu'une partie d'entre elles ont disparu ou se sont raréfiées récemment. De façon générale, la biodiversité a régressé dans l'ensemble du massif. Le piétinement des promeneurs de plus en plus nombreux, les cueillettes massives des champignons et du muguet, la densité croissante des cervidés, ont certes joué un rôle. Il est relativement faible au regard des modifications du milieu telles que : assèchements, travaux sylvicoles, plantations, eutrophisation et pollution des eaux courantes. L'ONF devant cette situation, a institué en 1988 des réserves biologiques au nombre de 20, couvrant 576 hectares sur les 13 000 du massif domanial. Elles concernent des zones humides ou des landes économiquement peu productives. Leur surface varie de 1 à 130 ha et il ne s'agit donc pas de vastes réserves

⁷ Malgré des repiquages non localisés, comme en 1942, où près de 50 000 plants de pin sylvestre de 1 an, sont plantés en forêt à raison de 5 000 à l'are, ainsi que 3 000 plants de chêne rouvre, à raison de 3 000 à l'are. [Eaux et Forêts de Rambouillet]. (1942).

intégrales. Très localisées dans un contexte général de sylviculture intensive, elles ne comportent pourtant pas de zones tampons. En raison de la nécessité d'intervenir pour conserver ces milieux particuliers qui abritent des éléments de flore et de faune exceptionnels, ce sont des réserves « dirigées ». Elles restent ouvertes aux promeneurs, aux chasseurs, aux cavaliers, mais les exploitations d'arbres y sont exceptionnelles.

En décembre 1999, les tempêtes Lothar et Martin balayent 520 hectares de bois (Office national des forêts, v. 2010, p. 8). Les peuplements de pins « ont été les plus fortement touchés par la tempête de 1999 mettant à terre des centaines d'hectares d'un seul tenant » (Office national des forêts, 2006, p. 19).

En 2006, l'aménagement forestier de Rambouillet concerne une superficie de 13 738 hectares. Les conifères peuplent 2 665 hectares, soit 19,4 % de la forêt, et les feuillus 10 244 hectares, soit 74,5 % (Office national des forêts, 2006-2025, p. 17). Les « vides boisables » sont estimés à 6 % de la forêt soit 776 hectares et les « vides non boisés » à 53 hectares soit au total 829 hectares sans exploitation sylvicole. Les réserves biologiques dirigées (RBD) et intégrales (RBI) s'étendent sur 1 361 hectares (RBD : 1 156 ha ; RBI : 205 ha). Les conséquences de la tempête et le maintien de milieux ouverts pour la conservation de la biodiversité dans le cadre des RBD expliquent l'augmentation de ce chiffre. De plus, de nouveaux agents viennent altérer la santé de la sylve, en particulier les résineux qui subissent les attaques de typographes, de scolytes et de curvidentés qui « compromettent l'avenir des parcelles » d'épicéa, de cyprès et de douglas, sans oublier les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Depuis les années 2010, le changement climatique et ces surgissements animaux et parasitaires impliquent de créer de nouveaux « vides » en rasant les parcelles touchées pour éviter la diffusion de ces agents. Ces coupes « sanitaires » interrogent aujourd'hui l'avenir des forêts, mais surtout elles questionnent l'idée de la « santé » de l'espace forestier, et plus encore la vocation de ces espaces, entre sylve, bois et forêt.

CONCLUSION. LA SYLVILISATION DE LA FORÊT

De 1708 à nos jours, les propriétaires de la forêt de Rambouillet ont travaillé au boisement progressif du territoire. Ce processus entamé et politisé dès le XVIII^e siècle n'a pu être achevé qu'à la toute fin du XX^e siècle.

Pour l'économie politique, les administrateurs et les forestiers, une forêt en bonne santé est un peuplement total d'arbres dédié à l'exploitation sylvicole des êtres-matières arboricoles, une sylve. Cette vocation s'oppose à la forêt des princes, c'est-à-dire une espace juridique et cynégétique. Entre ces deux définitions, la forêt pastorale incarne

un autre usage vivrier de l'espace. Les paysans voient dans le bois une forêt pastorale et de cueillette, qui est aussi un lieu de droits, ceux de la coutume. La sylvilisation de la forêt est permise par une série d'évictions politiques : d'abord, celle des communautés paysannes, celle des chasses princières en forêt puis celle des lapins. Le boisement final de l'espace est permis très récemment dans l'après-guerre grâce au FFN. L'approche comparée par les photographies aériennes confirme ce processus de sylvilisation de la forêt. Elles illustrent l'importance des « vides » en 1947, puis leur recouvrement progressif jusqu'aux années 1990 (photo 1a et b). Il faut d'ores et déjà insister sur le succès de cette artificialisation de la forêt. Au XXI^e siècle, la politique séculaire du boisement à Rambouillet est une réussite avec la réduction des vides forestiers à moins de 1 000 ha pour 14 000 ha. Les forestiers parviennent ainsi à fabriquer une forêt en « bonne santé », c'est-à-dire un espace rempli d'arbres. Toutefois, il faut relativiser ce succès et ce récit de la sylve, où l'arbre vient cacher la forêt. Car cette politique sylvicole de la nature a des conséquences sociales et environnementales complexes.

La naturalisation de l'espace par la sylve affecte fortement la conception du territoire et ses vocations. Le récit de la « forêt éternelle » des Yvelines et de Rambouillet n'est pas confirmé par l'enquête historique pour une double raison. D'abord, par la réunion des bois au sein du domaine de Rambouillet au XVIII^e siècle les Bourbons inventent et donnent naissance au territoire juridique qu'est la forêt de Rambouillet. Jusqu'alors, la maîtrise et la forêt sont concentrées autour de Montfort et de Saint-Léger. Le basculement forestier accompagne une concentration administrative autour de Rambouillet. La deuxième fabrication tient dans le processus de boisement de ce territoire. La sylvilisation de la forêt est tout à fait artificielle et crée une nouvelle nature politique autour du monopole sylvicole. Comme l'a montré ce parcours historique, la forêt de Rambouillet n'a jamais été aussi « boisée » qu'aujourd'hui, et cet état est très récent. Car si le foncier est resté stable depuis les années 1700, la composition et la santé des peuplements de la forêt ont beaucoup évolué depuis trois siècles. Il faudrait une enquête précise sur la sylviculture contemporaine pour préciser ces premières conclusions.

L'artificialité du territoire n'empêche pas la naturalité de l'espace. Depuis les années 1990, les écologues valorisent la réouverture des milieux face à la perte d'écosystèmes et de biodiversité. Ainsi, en 2021, la surface des RBD, composées de mares, tourbières, landes est confirmée sur près de 1 400 ha en plus des « vides non-boisés ». Et certaines de ces zones naturelles ont été seulement boisées depuis les dernières décennies. De manière étonnante, il est intéressant de noter que les écologues forestiers contemporains valorisent des espaces et des milieux que leurs prédécesseurs ont souhaité faire disparaître. Ce sont paradoxalement, les mêmes espaces forestiers de landes, de



Photo 1a et b | Vues aériennes du canton de la Haute Tasse, du Petit Parc et du bois de la Pommeraiie (1947 et 2021)
© IGN-Photothèque nationale

genêts, de tourbières, de mares, que les paysans entretenaient et cultivaient dans les bois en suivant un usage coutumier et immémorial à la forêt. Le boisement et l'enrésinement procèdent donc d'un processus paradoxal : d'une part, c'est un enrichissement de la ressource boisée et de l'homogénéité sylvicole ; de l'autre, c'est un appauvrissement de la biodiversité et de la diversité sociale en forêt. En interdisant certaines relations à la forêt, les sylviculteurs ont supprimé des relations sociales à l'espace et avec elles des milieux, des natures. Cet efface-

ment de la forêt pastorale est d'ailleurs à la source d'une violence sociale et environnementale jusqu'au XX^e siècle.

Ce sont d'ailleurs les résistances des acteurs, qui viennent interroger le discours de la sylviculture et permettent de rappeler la coexistence d'autres usages et conceptions de la forêt entre chasse, cueillette, récréation et conservation de la biodiversité. Les différents usages contemporains de la forêt viennent aujourd'hui rappeler l'étymologie de la forêt. C'est un espace soumis à un droit particulier

mais qui demeure un milieu diversifié, à la fois par les êtres qui le peuplent et surtout par les relations qui composent la forêt. ■

RÉFÉRENCES

- Administration des Eaux et Forêts. (1952). Travaux d'engrillagement. Versement 157 W 64, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Bourgeois fils, C.-G. (v. 1830). Mémoire adressé à la Chambre des Pairs, par le corps municipal de Rambouillet, dans l'intérêt de cette Ville et de 30 communes environnantes ; pour obtenir la Conservation du Domaine de Rambouillet dans la Dotation de la Couronne. Fonds de la famille Bourgeois (52 J 44), Archives départementales de l'Essonne, Chamarande.
- Buridant, J. (2004). Du « modèle » à la pratique : la gestion des peuplements caducifoliés dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle. Dans : A. Corvol (dir.), *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Presses universitaires du Midi, 203-220. <https://doi.org/10.4000/books.pumi.24961>
- Buridant, J. (2005). La gestion des forêts de vénerie au XVII^e siècle. *Dix-septième Siècle*, 226, 17-27.
- Buridant, J. (2006). La question du dépérissement forestier, fin XVIII^e-début XIX^e siècle. *Bulletin de la société de l'histoire de France*, 109-135.
- Buttoud, G. (1983). *L'État forestier : politique et administration des forêts dans l'histoire française contemporaine* [thèse de doctorat inédite, Université Nancy 2, France].
- Canut, N. (1724). État du marquisat de Rambouillet et des réunions qui ont été faites pour être érigé en duché pairie : registre atlas (réalisé de 1708 à 1722) et atlas de réformation des bois de la maîtrise de Rambouillet. 2604 W 77, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Chantereau, A. (1971). *L'exploitation de la forêt de Rambouillet au XVIII^e siècle* [mémoire de maîtrise inédit, Université Paris I-Sorbonne, France].
- Comité des Forêts. (1958, 3 septembre). Tournée du Comité des Forêts, Exposé sur la forêt de Rambouillet. Versement 1900 W 163, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- [Conservateur des Eaux et Forêts]. (1851, 29 novembre). État des repeuplements effectués de 1831 à 1847 en forêt de Dourdan ; rapport de tournées du conservateur. Fonds du domaine de Rambouillet (6 Q 337), Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Conservateur des Eaux et Forêts. (1898-1938). Statistique forestière. Fonds du domaine de Rambouillet (6 Q 343), Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Cornu, P. (2003). Déprise agraire et reboisement. Le cas des Cévennes (1860-1970). *Histoire & Sociétés Rurales*, 20(2), 173-201.
- Decocq, G., Kalaora, B. et Vlassopoulos, C. (2016). *La forêt salvatrice : reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*. Champ vallon.
- Duma, J. (1978). Rambouillet et la forêt. Aspects d'un monopole seigneurial. Dans : *La forêt en Île-de-France et les utilisations du bois. Actes du deuxième colloque de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Rambouillet, 15 et 16 Octobre 1977*, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France-Librairie C. Klincksieck, 177-194.
- [Eaux et Forêts de Rambouillet]. (1942). Travaux de repeuplement, devis descriptif, pour exercice 1942, 15 novembre 1942. Versement 157 W 64, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Estimation des bois de Rambouillet pour l'ordinaire. (1792). Fonds du domaine de Rambouillet (60 J 28), Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Grove, R. (2013). *Les Îles du Paradis. L'invention de l'écologie aux colonies 1660-1854*. La Découverte.
- Guiot. (1770a). *L'arpenteur forestier*. Saillant et Nyon-Desaint.
- Guiot. (1770b). *Manuel forestier et portatif*. Saillant et Nyon-Desaint.
- Hermite. (1948, 12 novembre). Rapport de l'Inspecteur-adjoint Hermite. Étude des possibilités de régénération dans les peuplements de la Forêt de Rambouillet. Versement 1900 W 163, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Hluszko, A. (2009). *Le terrain de chasse du roi. Les capitaineries royales en Île-de-France à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution*. Montbel.
- Jacoby, K. (2021). *Crimes contre la nature. Voleurs, squatters et braconniers : l'histoire cachée de la conservation de la nature aux États-Unis*. Anacharsis éditions.
- Jaume Saint-Hilaire, J.-H. (1814, août). *Mémoire sur l'administration et sur l'aménagement des forêts*. A. Égron Imprimeur.
- Jaume Saint-Hilaire, J.-H. (1831). *Mémoire sur le domaine forestier de Rambouillet*. Imprimerie Firmin Didot frères.
- Kalaora, B. (1993). *Le Musée vert, radiographie du loisir en forêt*. L'Harmattan.
- Kalaora, B. et Savoye, A. (1986). *La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle*. L'Harmattan.
- Kalaora, B. et Savoye, A. (1989). *Les inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociale*. Champ Vallon.
- Latour, B. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. La Découverte.
- Latour, B. (2012). *Enquête sur les modes d'existence, une anthropologie des Modernes*. La Découverte.
- Le Roy, C.-G. (1757). « Forêt, s. f. (Botan. & Econom.) ». Dans : Diderot, D. et D'Alembert, J., *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers*, vol. VII, 129-132.
- Les Affiches de Paris*, 17 octobre 1746 [Règlement de Police pour les Bois].
- Louis XVI. (1791). Journal de Louis XVI. Tome III contenant des cahiers relatant les chasses du roi dans les forêts de Versailles et de Rambouillet de 1769 à 1791, III.3, AE/1/4/3, Archives nationales, Paris.

- Maîtrise des Eaux et Forêts de Rambouillet. (1778). Aménagement des bois du Grand et du Petit Parc de Rambouillet (Atlas de la réformation générale des bois de la maîtrise de Rambouillet). Versement 2604 W 78, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Maîtrise des Eaux et Forêts de Rambouillet. (1781). Dénombrement des particuliers pauvres ou demi aisés des différentes paroisses du Duché de Rambouillet fait par les officiers de la maîtrise des eaux et forests du dit lieu en execution des ordres du conseil de S.A.S. Monseigneur le Duc de Penthivre qui paroissent dans le cas d'obtenir la permission d'envoyer paturer deux vaches dans les bois conformément au règlement du sept juin 1781. Fonds du Domaine de Rambouillet (6 Q 464), Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Marsh, G. P. (1864). *Man and Nature: or, Physical Geography as Modified by Human Action*. Charles Scribner.
- Merchant, C. (2021). *La mort de la nature. Les femmes, l'écologie et la Révolution scientifique*. Éditions Wildproject.
- Ministre d'État, intendant-général de la Maison du Roi. (1827, 22 septembre). Lettre au Conservateur Bourdon. Fonds du domaine de Rambouillet (6 Q 332), Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Moléon. (1825). Atlas matrice des domaines de la Couronne par l'ingénieur géographe Moléon pour Rambouillet. Administration des domaines (5 Q 385), Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Morel, H. (2000). Pourquoi un comité scientifique et comment, *Réserves biologiques domaniales : l'exemple de Rambouillet*, ONF-Division de Rambouillet.
- Office national des forêts. (2006). Procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de Rambouillet, 2006-2025.
- Office national des forêts. (2010). Procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de Rambouillet, 1986-2010.
- Office national des forêts. (v. 2010). *La forêt domaniale de Rambouillet, écrin de verdure au cœur des Yvelines* (dossier de presse). ONF-Agence de Versailles.
- [Office national des forêts, Unité territoriale de Rambouillet]. [s. d.]. Moyens de défense contre les incendies. Versement 1900 W 163, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Pelet. (1815, 6 février). [Lettre à Larminat]. 6 Q 324, Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.
- Petit-Dutaillis, C. (1915). De la signification du mot « Forêt » à l'époque franque. Examen critique d'une position allemande sur la transition de la propriété collective à la propriété privée. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 76, 97-152.
- Quenet, G. (2015). *Versailles, une histoire naturelle*. La Découverte.
- Quenet, G. et Synowiecki, J. (2020). Ce que conserver veut dire : Praxis et historicité de la nature (1770-1810). *Annales historiques de la Révolution française*, 399(1), 97-121.
- Rossi, S. (1996, 22 mars). Lecture naturaliste des archives du cantonnement de Saint-Léger, maison forestière du Parc d'En-Haut. Archives courantes, Office national des forêts, unité territoriale de Rambouillet, Rambouillet.
- Saberwal, V. K. (1998). Science and the Desiccationist Discourse of the 20th Century. *Environment and History*, 4(3), 309-343.
- Surrell, A. (1841). *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*. Carilian-Goeury et Vor Dalmont.
- Tendron, G. (1983). *La forêt de Fontainebleau : de l'écologie à la sylviculture*. ONF.
- Thompson, E. P. (2014). *La guerre des forêts. Lutttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*. La Découverte.
- Warren, L. S. (1997). *The Hunter's Game. Poachers and Conservationists in Twentieth-Century America*. Yale University Press.